0/10/07

PHAIF.

Bienfaisance publique

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI SERVICE DU CONTENTIEUX ET DE LA JUSTICE. Usumbura, le 19 octobre 1956. No 11/2/ 08785/ 3470

Transmis copie pour information à - Monsieur le Résident (DEUX)

- Monsieur le Directeur Provincial du Service des A.I.M.O. à USUMBURA.

A Monsieur l'Administrateur de Territoire (TOUS)

Shangugu

Monsieur l'Administrateur,

Subsidiairement à ma lettre circulaire no 11/2/03918/1647 du 13 juin 1955, j'ai l'honneur de vous communiquer le texte de la lettre no 05/38146/310/B.P. du 11 octobre courant de Monsieur le Gouverneur Général et relative à l'objet cité sous rubrique:

"lettre no 05/34902/311/BP du 4 juin 1955, par laquelle je "vous priais de m'aviser sans délai, au besoin par télégram"me, de toute ouverture de dossier d'indigence, et de signa"ler directement au Département les rapatriements d'indigents 
"chaque fois qu'il est à craindre qu'un remboursement de cau"tion ne soit effectué au préjudice du Trésor.

"que, pour ces informations, ne doit être utilisée que lorsque "l'on pout craindre qu'un cautionnement soit remboursé ou une "garantie levée avant que n'aient pu être deduites les sommes "avancées par le Trésor Colonial.

"par telégramme, au Département ou à moi-même, toutes les .
"interventions de la Bienfaisance Publique; il suffit que les "cas ordinaires soient portés à ma connaissance par la voie "normale."

Je vous saurais gre de bien vouloir classer la présente dans votre farde d'instruction permanente.



Le Vice-Gouverneur Général Gouverneur du Ruanda-Urundi, p.o.

Le Chef du Service Provincial de la Justice et du Contentieux, E. DUCARNE.

Conseiller Junidique.